

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Abderrazak GABSI et Abderrazak SOUEI.

Société Tunisienne de Banque

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	6.1	161 442	180 439	(18 997)	(10,5%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	6.2	707 853	547 142	160 711	29,4%
AC3 - Créances sur la clientèle *	6.3	9 741 808	10 477 304	(735 496)	(7,0%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	6.4	629 559	730 474	(100 915)	(13,8%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	6.5	3 325 900	2 178 295	1 147 605	52,7%
AC5b - Titres mis en équivalence	6.6	114 794	107 773	7 021	6,5%
AC6 - Valeurs immobilisées	6.7	168 671	168 975	(304)	(0,2%)
Actif d'impôt différé *	6.8	48 894	42 695	6 199	14,5%
AC7 - Autres actifs *	6.9	374 420	484 383	(109 963)	(22,7%)
Total des actifs		15 273 341	14 917 480	355 861	2,4%

Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	6.10	511 665	1 077 234	(565 569)	(52,5%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6.11	432 108	582 379	(150 271)	(25,8%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	6.12	11 188 788	10 004 984	1 183 804	11,8%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	6.13	558 219	640 645	(82 426)	(12,9%)
PA5 - Autres passifs *	6.14	789 889	927 179	(137 290)	(14,8%)
Total des passifs		13 480 669	13 232 421	248 248	1,9%

Intérêts Minoritaires *	6.15	373 125	361 967	11 158	3,1%
--------------------------------	------	----------------	----------------	---------------	-------------

Capitaux propres					
CP1 - Capital	6.16	776 875	776 875	-	-
CP3 - Réserves consolidés *	6.16	544 904	492 059	52 845	10,7%
CP4 - Actions propres		(5 536)	(5 536)	-	-
CP7 - Résultat consolidé *	6.16	103 304	59 694	43 610	73,1%
Total des Capitaux propres	6.16	1 419 547	1 323 092	96 455	7,3%

Total des capitaux propres et passifs		15 273 341	14 917 480	355 861	2,4%
--	--	-------------------	-------------------	----------------	-------------

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données		1 459 462	1 480 666	(21 204)	(1,4%)
HB2 - Crédits documentaires		644 931	599 693	45 238	7,5%
Total des passifs éventuels	7.1	2 104 393	2 080 359	24 034	1,2%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés		93 094	101 651	(8 557)	(8,4%)
HB5 - Engagements sur titres		26	26	-	-
Total des engagements donnés	7.2	93 120	101 677	(8 557)	(8,4%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues		2 972 028	2 818 597	153 431	5,4%
Total des engagements reçus	7.3	2 972 028	2 818 597	153 431	5,4%

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024
(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	8.1	961 241	1 058 704	(97 463)	(9,2%)
PR2 - Commissions (en produits)	8.2	148 664	142 764	5 900	4,1%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8.3	83 155	95 204	(12 049)	(12,7%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	8.4	234 966	162 494	72 472	44,6%
Total produits d'exploitation bancaire		1 428 026	1 459 166	(31 140)	(2,1%)
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	8.5	(724 102)	(733 493)	9 391	1,3%
CH2 - Commissions encourues		(14 588)	(10 995)	(3 593)	(32,7%)
Total charges d'exploitation bancaire		(738 690)	(744 488)	5 798	0,8%
Produit Net Bancaire		689 336	714 678	(25 342)	(3,5%)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8.6	(185 730)	(222 972)	37 242	16,7%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8.7	2 116	(5 887)	8 003	135,9%
PR7 - Autres produits d'exploitation	8.8	26 422	21 301	5 121	24,0%
CH6 - Frais de personnel	8.9	(256 080)	(246 357)	(9 723)	(3,9%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	8.10	(105 675)	(106 271)	596	0,6%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(19 000)	(16 281)	(2 719)	(16,7%)
Résultat d'exploitation		151 389	138 211	13 178	9,5%
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(8 308)	(7 221)	(1 087)	(15,1%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8.11	22 077	8 158	13 919	170,6%
CH11 - Impôt sur les bénéfices *	8.12	(31 925)	(46 938)	15 013	32,0%
Résultat des activités ordinaires		133 233	92 210	41 023	44,5%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(5 636)	(10 455)	4 819	46,1%
Résultat net de l'exercice		127 597	81 755	45 842	56,1%
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat *		24 293	22 061	2 232	10,1%
Résultat Net consolidé de l'exercice		103 304	59 694	43 610	73,1%
Effet des modifications comptables		(973)	26 341	(27 314)	(103,7%)
Résultat après modification comptable		102 331	86 035	16 296	18,9%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité.

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 248 148	1 233 430	14 718	1,2%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(738 549)	(747 260)	8 711	1,2%
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		28 707	(649)	29 356	4523,3%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		505 434	378 168	127 266	33,7%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 170 543	283 310	887 233	313,2%
Acquisitions / cessions des titres de placement		(96 419)	(295 002)	198 583	67,3%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(325 170)	(131 019)	(194 151)	(148,2%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(61 598)	(120 974)	59 376	49,1%
Impôt sur les bénéfices		(8 087)	(154 057)	145 970	94,8%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	9.1	1 723 009	445 947	1 277 062	286,4%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		216 933	162 316	54 617	33,6%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 142 949)	(68 066)	(1 074 883)	(1579,2%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(18 036)	(29 950)	11 914	39,8%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	9.2	(944 052)	64 300	(1 008 352)	(1568,2%)
Activités de financement					
Emissions / Remboursement d'emprunts		(86 418)	(42 148)	(44 270)	(105,0%)
Emissions / Remboursement des ressources spéciales		10 735	70 016	(59 281)	(84,7%)
Dividendes versés et autres distributions		(10 035)	(11 869)	1 834	15,5%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	9.3	(85 718)	15 999	(101 689)	(635,6%)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	(128)	128	100,0%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		693 239	526 118	167 121	31,8%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(697 381)	(1 223 499)	526 118	43,0%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	9.4	(4 142)	(697 381)	693 239	99,4%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31 décembre 2024

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

NOTE 1 - PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 16 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, bancaires et autres services. Le Groupe est présenté au 31/12/2024 comme suit :

STB : Société Tunisienne de Banque Etablissement de crédit, Banque Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis - Tunisie	
Services financiers	
STB SICAR Immeuble Sawarby-Centre Urbain NORD-1003 Tunis	STB INVEST IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
STB FINANCE IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Avenue Habib Bourguiba-Immeuble Africa -1000 Tunis
STB MANAGER IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'INVESTISSEUR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'EPARGNANT STB, rue Hédi NOUIRA – 1001 TUNIS
SICAV AVENIR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	
Services bancaires	
TUNISIAN FOREIGN BANK 19, rue des Pyramides 75001 Paris	SONI BANK AVENUE DE LA MAIRIE NIAMEY NE 0891, Ave de l'Africa, Niamey, Niger
Autres services	
GEVE C/O Immeuble STB Rue Hédi NOUIRA 1001 Tunis	SOCIETE ACTIVHOTELS C/O Immeuble STB Med V - 1001 Tunis
STB MOYENS GENERAUX 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	STB SECURITE ET GARDIENNAGE 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis
ED-DKHILA 25, Avenue Jean Jaurès-1002 Tunis	STVC VERITAS BP 728, Les Berges du Lac. 1080 LES BERGES DU LAC Tunis
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE 31, Avenue de Paris, 1002 Tunis	MAISON DU BANQUIER 13 Av.khereddine Pacha. 1002 tunis
Hôtel d'entreprises, Pôle industriel "EL FEJJA" 1153 Mornaguia La Mannouba	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie « MGERT » 132 bis Rue DE LA CHIMIE, Sidi Rezig

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 149 agences, 210 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 808 252	769 041	99,0%
L'État Tunisien	111 189 317	555 947	71,6%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,8%
Personnes Morales Privées	11 774 946	58 875	7,6%
Rachat de la Banque de ses Titres	686 985	3 435	0,4%
Personnes Physiques	11 748 543	58 743	7,6%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 566 748	7 834	1,0%
Personnes Morales	1 454 215	7 271	0,9%
Personnes Physiques	112 533	563	0,1%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,0%

NOTE 2 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n°35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministère des Finances du 1er décembre 2003.

NOTE 3 - BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la STB et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1.1- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres comprennent le montant à la date du regroupement d'origine, calculé selon NC38, relative aux regroupements d'entreprises et la part des minoritaires dans les mouvements des capitaux propres depuis la date du regroupement ;
- Les soldes intra-groupe et transactions intra-groupe et les profits latents en résultant sont éliminés de manière réciproque. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré ;
- Les différences temporaires qui proviennent de l'élimination des profits et des pertes latents résultant de transactions intragroupe sont traitées selon les règles comptables relatives à l'impôt sur les résultats.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat.

Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

3.1.2 - Règles spécifiques à la consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

*** Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la STB est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe STB. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe STB.

*** Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe STB est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* **Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement**

Pour les lots de créances cédées à la société STRC (lots 2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024), il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* **Retraitement des fonds gérés**

Les encours des fonds gérés par les SICAR sont remplacés par les emplois effectués sur ces fonds et ce conformément aux états financiers de chaque fond, ainsi les provisions sur fonds gérés sont reclassées en provisions et résultats sur les dits emplois.

* **Élimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisées.

* **Écarts de première consolidation**

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif. Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

* **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* **Traitement des pertes revenant aux minoritaires**

Dans le cas où les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour leur valeur nominale.

3.2.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.2.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2024 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.2.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement, leur montant s'élève au 31/12/2024 à 134 043 mDT.

3.2.5 - Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2025-04 du 3 Février 2025 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

3.2.6 - Impact de l'application de la loi 2024-41 :

Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Aout 2024 portant amendement du code de commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, les banques sont tenues de réduire le taux d'intérêt fixe en le multipliant par un coefficient égal à 0.5, applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits des clients ayant présenté des demandes d'abattement est de 75 338 mDT au 31-12-2024.

En application desdites dispositions, l'effet de réduction du taux, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2024, s'élève à 403 mDT a été pris en compte en impactant le PNB à due concurrence.

L'estimation de la minoration des intérêts contractuels à percevoir au titre de l'exercice 2025 tenant compte de l'ensemble des contrats éligibles serait de 18 millions de dinars.

3.3 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.3.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Groupe ;
- Les titres à revenus fixes acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- ▀ La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- ▀ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,

- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.
- La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur du marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées dans les deux cas suivants :

- Existence, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Existence des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.3.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- **Les titres de transactions** : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- **Les titres de placement** : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.4 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à le circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.5 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IFRS 9. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.6 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.7 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.8 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par le Groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2%
Matériel de transport	20%
	10%
Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
Matériel informatique	33%*
Logiciels informatiques	33%
Agencements, aménagements et installations	10%
-Le droit au bail	5%
-Mob-bureau hors exploitation	10%
-Immeubles hors exploitation	2%
-Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er janvier 2008.

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autre part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.9- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la STB pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la STB envers son personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.10- Le traitement de l'impôts

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigés par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputable aux décalages entre la date de constatations comptable et la date d'imposition fiscale.

NOTE 4 - Périmètre de consolidation

4.1 Présentation du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les secteurs d'activité et les pays de résidence de chaque société se présentent comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	DESIGNATION	POLE D'ACTIVITE	PAYS
1. STB BANK (Société Mère)	STB	ETABL. DE CREDIT	TUNISIE
2. STB INVEST	STB INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
3. STB MANAGER	STB MANAGER	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
4. STB FINANCE	STB FINANCE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
5. STB SICAR	STB SICAR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	IMM. AVENUE	SERVICE	TUNISIE
7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	STRC	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	GEVE	SERVICE	TUNISIE
9. SOCIETE ED DKHILA	EDDKHILA	SERVICE	TUNISIE
10. SOCIETE ACTIVHOTELS	ACTIVHOTELS	SERVICE	TUNISIE
11. SICAV L'INVESTISSEUR	SICAV INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
12. SICAV L'AVENIR	SICAV AVENIR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	SICAV OBLIG	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
14. SICAV EPARGNANT	SICAV EPARGNANT	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
15. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	TFB	ETABL. DE CREDIT	FRANCE
16. STE MOYENS GENERAUX	STBMG	SERVICE	TUNISIE
17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOTS REELS DE TUNIS	MGERT	SERVICE	TUNISIE
18. S.T.C VERITAS	STCV	SERVICE	TUNISIE
19. SONI BANK	SONIBANK	ETABL. DE CREDIT	NIGER
20. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	SCIMB	SERVICE	TUNISIE
21. S.P.C.M "ELFEJJA"	ELFEJJA	SERVICE	TUNISIE
22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	STBSG	SERVICE	TUNISIE

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère, 21 entités au 31 décembre 2024 :

- 16 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les pourcentages de contrôle, les pourcentages d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de consolidation de chaque entité du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe		
	2024	2023	Var %	2024	2023	2024	2023	Var %
STB	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,99%	99,99%	0,00%
STB INVEST	96,88%	96,85%	0,03%	IG	IG	96,56%	96,53%	0,03%
STB MANAGER	99,99%	99,99%	0,00%	IG	IG	99,54%	99,53%	0,00%
STB FINANCE	96,71%	96,71%	0,00%	IG	IG	95,95%	95,95%	0,01%
STB SICAR	99,50%	99,50%	0,00%	IG	IG	98,88%	98,88%	0,01%
IMM. AVENUE	99,90%	99,90%	0,00%	IG	IG	99,31%	99,31%	0,00%
STRC	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,81%	99,81%	0,00%
GEVE	50,00%	50,00%	0,00%	IG	IG	50,00%	49,99%	0,00%
EDDKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	IG	IG	67,64%	67,63%	0,00%
ACTIVHOTELS	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,95%	99,95%	0,00%
SICAV INVEST	78,59%	77,83%	0,76%	IG	IG	77,08%	76,31%	0,76%
SICAV AVENIR	98,22%	98,27%	-0,05%	IG	IG	97,62%	97,67%	-0,05%
SICAV OBLIG	5,91%	1,02%	4,89%	IG	IG	3,55%	0,99%	2,56%
SICAV EPARGNANT	8,55%	7,84%	0,72%	IG	IG	3,99%	7,77%	-3,78%
TFB	49,99%	49,99%	0,00%	MEE	MEE	49,99%	49,99%	0,00%
STBMG	99,98%	99,97%	0,01%	IG	IG	97,96%	97,94%	0,02%
MGERT	49,99%	49,95%	0,05%	IG	IG	49,99%	49,94%	0,05%
STCV	27,06%	27,06%	0,00%	MEE	MEE	27,05%	27,05%	0,00%
SONIBANK	25,00%	25,00%	0,00%	MEE	MEE	25,00%	25,00%	0,00%
SCIMB	19,96%	19,96%	0,00%	MEE	MEE	19,96%	19,96%	0,00%
ELFEJJA	20,00%	20,00%	0,00%	MEE	MEE	20,00%	20,00%	0,00%
STBSG	99,95%	99,90%	0,05%	IG	IG	97,91%	97,84%	0,07%

IG : intégration globale

MEE : Mise en équivalence

NI : Non intégrée

4.1.1- Traitements particuliers

Consolidation des comptes de la **TUNISIAN FOREIGN BANK -TFB-** : le pourcentage de contrôle du groupe de la STB dans la TFB a été arrêté au 31 décembre 2024 à 49,99%. Cependant, la TFB a été consolidé par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB estime qu'elle ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ladite société.

4.1.2- Variation du périmètre de consolidation du groupe STB

Le périmètre de consolidation 2024 n'a pas varié par rapport au périmètre de consolidation 2023.

4.2 - Sociétés exclus du périmètre de consolidation

Sont exclus du périmètre de consolidation du groupe STB, 42 sociétés pour les motifs présentés ci-dessous :

- Les sociétés en liquidation ou en situation compromise :

Ordre	Raison Sociale
1	SKANES PALACE INTERNATIONAL
2	AFRICA SOUSSE
3	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "HOTEL NOUR EL AIN"
4	EL MARASSI
5	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)
6	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"
7	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"
8	STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"
9	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"
10	IMACO
10	STIA
11	LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE BFT.
13	KURIAT PALACE
14	STE HOTEL YOUNES
15	SOCIETE D'ANIMATION ET TOURISME SAHARIEN ATS HOTEL LES DUNES A NEFZAOUA-KEBILI

- Les sociétés en veilles :

Ordre	Raison Sociale
1	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS
2	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE
3	STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"
4	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"
5	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"
6	OPTIMA SICAR
7	S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"
8	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL
9	STE HOTELIERE "BEL AIR" (EN VEILLEUSE)
10	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)
11	Sté d'Etudes et de Prom.Tque " Hôtel Mariqueen "JERBA MARITIM

- Les sociétés dont les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont indisponibles :

Ordre	Raison Sociale
1	SIDCO SICAR
2	CIE TQUE ARABE « CTA » (MARINA MONASTIR)
3	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR
4	STE TANIT INTERNATIONAL
5	MARINA HAMMAMET
6	SOPINO
7	SOPIC
8	SED SOUSSE NORD
9	STE RAMLA TOZEUR
10	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"
11	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA
12	STE HOTEL BYZANCE
13	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS

- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée :

Ordre	Raison Sociale
1	STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"
2	STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"
3	STE HOTELIERE «DAR DHIAFA » TROPICANA CLUB

NOTE 5 - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

5.1 – Retraitements des données pour les besoins de la comparabilité :

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2024, des retraitements ont été effectués au niveau de la société mère pour l'exercice clos 2023.

Ces retraitements sont présentés au niveau du tableau suivant :

En millier de dinars

Rubrique	Solde publié Au 31-12-2023	Modification comptable société mère STB	Modification comptable STRC liée aux provisions sur créances	Modification comptable groupe liée à l'impôt différé	Solde après retraitement au 31-12-2023
Bilan					
AC3 - Créances sur la clientèle	10 493 060		(15 756)		10 477 304
Actif d'impôt différé	-			42 695	42 695
AC7 - Autres actifs	503 218	(18 835)			484 383
Intérêts Minoritaires	361 376	(2)	(29)	622	361 967
CP3 - Réserves consolidés	493 032	(18 833)	(15 727)	33 587	492 059
CP7 - Résultat consolidé	51 208			8 486	59 694
Etat de résultat					
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(55 444)			8 506	(46 938)
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat	22 040			21	22 061

5.2 – vérification fiscale

A la fin de l'exercice 2023, la STB a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2019-2020 au titre des différents impôts auxquels elle est soumise.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en date du 29/05/2024 faisant ressortir un redressement total pour un montant de 61 909 mDT dont 31 515 mDT de pénalités de retard.

Suite à l'opposition de la banque, un PV de conciliation a été signé en date du 19/06/2024 avec l'administration fiscale à la suite duquel la banque a payé 23 421 mDT et a bénéficié de l'élimination des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie fiscale.

L'impact de ce redressement sur les états financiers de la STB a été comptabilisé au niveau des capitaux propres : soit 18 835mDT en modification comptable et le reliquat soit 647 mDT représentant les pénalités administratives ont impacté le résultat de la période.

5.3 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée, le montant de la provision au 31 décembre 2024 s'élève à 43 179 mDT.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

La cour d'appel de Tunis en sa qualité de cour de renvoi, par son arrêt n°1.519 rendu en date du 09/07/2024 a confirmé le jugement de 1ère instance n°41.842 daté du 29.10.2015 disposant la condamnation de la banque à restituer les bons de caisse en question ou à défaut à régler 7 millions de Dollars outre le montant des intérêts de retard à partir du 28/01/2014.

Par conséquent, la banque a saisi, en date du 26/07/2024, deux avocats chargés de la représenter dans le cadre de la présente affaire et de défendre ses intérêts, afin de dépêcher la rédaction du dit arrêt, et de formuler un nouveau pourvoi en cassation, tout en œuvrant pour l'obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation du montant de la condamnation.

Suite à la notification à la banque en date du 30.12.2024, de l'arrêt susvisé, rendu par la cour d'appel de Tunis en date du 09.07.2024 en sa qualité de cour de renvoi, la banque a chargé les deux avocats chargés de la présente affaire, de formuler un nouveau pourvoi en cassation, pour obtenir son infirmation, tout en présentant une demande d'obtention d'un sursis à son exécution.

5.5 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2024.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 199 453 millions de dinars dont 33 566 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

5.6- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2024 est de 28 130 mdt.

NOTE 6 - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

6.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 161 442 mDT au 31/12/2024 contre 180 439 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de 18 997 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
CAISSE	82 182	80 552	1 630	2,0%
Caisse en Dinars	71 638	72 509	(871)	(1,2%)
Caisse en devise	13 916	12 028	1 888	15,7%
Provisions sur CAISSE, CCP ET TGT	(3 372)	(3 985)	613	15,4%
BCT	78 079	98 201	(20 122)	-20,49%
BCT en Dinars	(2 461)	(662)	(1 799)	(271,8%)
BCT en devise	80 540	98 863	(18 323)	(18,5%)
CCP	552	1 057	(505)	(47,8%)
TGT	629	629	-	-
Total	161 442	180 439	(18 997)	(10,5%)

6.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 707 853 mDT au 31/12/2024 contre 547 142 mDT au 31/12/2023.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	72 146	51 091	21 055	41,2%
Comptes courants des banques résidentes	14 310	292	14 018	4800,7%
Comptes courants des banques non-résidentes	57 835	50 753	7 082	14,0%
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	46	(45)	(97,8%)
Prêts aux établissements financiers	592 519	423 762	168 757	39,8%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	180 099	71 828	108 271	150,7%
Prêts sur le marché monétaire en Devises	412 420	351 934	60 486	17,2%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 898)	(1 828)	(70)	(3,8%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	44 919	74 033	(29 114)	(39,3%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	29 325	45 260	(15 935)	(35,2%)
Créances sur les organismes financiers spécialisés (TUNIS RE)	15 594	28 773	(13 179)	(45,8%)
Créances rattachés	167	84	83	98,8%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	24	-	24	-
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	143	84	59	70,2%
Total	707 853	547 142	160 711	29,4%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers				
Non éligibles aux refinancements de la BCT	707 853	547 142	160 711	29,4%
Total	707 853	547 142	160 711	29,4%

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

Description	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	707 853	547 142	160 711	29,4%
Total	707 853	547 142	160 711	29,4%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	72 146	-	-	-	72 146
Comptes courants des banques résidentes	14 310	-	-	-	14 310
Comptes courants des banques non-résidentes	57 835	-	-	-	57 835
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	592 519	-	-	-	592 519
Prêts sur le marché monétaire en dinars	180 099	-	-	-	180 099
Prêts sur le marché monétaire en devises	412 420	-	-	-	412 420
Provisions sur prêts interbancaires	(1 898)	-	-	-	(1 898)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	682	9 960	18 683	-	29 325
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	15 594	-	-	-	15 594
Créances rattachés	167	-	-	-	167
Total	679 210	9 960	18 683		707 853

6.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2024 et 2023 se présente comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Comptes courants débiteurs	951 220	1 045 940	(94 720)	(9,1%)
Crédits sur ressources spéciales	138 754	163 495	(24 741)	(15,1%)
Les créances prises en charge par l'État	1 185	9 440	(8 255)	(87,4%)
Bonification prise en charge par l'État	4 230	4 230	-	-
Comptes courants associés	88 608	88 608	-	-
Autres concours à la clientèle	10 403 103	10 738 439	(335 336)	(3,1%)
Créances à abandonner	4 298	4 298	-	-
Créances rattachées	74 800	90 613	(15 813)	(17,5%)
Créances bancaires détenues par la STRC	1 232 884	1 113 150	119 734	10,8%
Autres crédits sur ressources spéciales	72 609	49 333	23 276	47,2%
Total brut	12 971 691	13 307 546	(335 855)	(2,5%)
Provisions	(2 456 921)	(2 275 175)	(181 746)	(8,0%)
Provisions sur comptes courants	(150 456)	(149 429)	(1 027)	(0,7%)
Provisions sur ressources spéciales	(54 518)	(42 128)	(12 390)	(29,4%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(782 792)	(719 189)	(63 603)	(8,8%)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(45 552)	-	-
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(190 264)	(208 786)	18 522	8,9%
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC *	(1 232 884)	(1 109 636)	(123 248)	(11,1%)
Agios réservés	(730 034)	(513 297)	(216 737)	(42,2%)
Agios réservés sur comptes courants	(46 836)	(42 844)	(3 992)	(9,3%)
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(626 918)	(413 091)	(213 827)	(51,8%)
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(17 858)	(18 940)	1 082	5,7%
Produits perçus d'avance	(42 928)	(41 770)	(1 158)	(2,8%)
Total Net en Mdt	9 741 808	10 477 304	(735 496)	(7,0%)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de la comparabilité

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2024 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	951 220	(112 007)	(38 449)	(46 836)		753 928
C/ Ressources spéciales	211 363	(49 850)	(4 668)	-		156 845
Comptes courants associés	88 608	(32 153)	(13 400)	(34 579)		8 476
Autres conc. à la clientèle	10 408 520	(568 727)	(214 066)	(626 918)	(42 928)	8 955 881
Créances à abandonner	4 298	(455)	-	(3 843)		-
Créances détenues par la STRC	1 232 884	(1 232 884)				-
Créances rattachées	74 800			(17 858)		56 942
Total	12 971 693	(1 996 076)	(270 583)	(730 034)	(42 928)	9 932 072
Provisions collectives						(190 264)
Encours net						9 741 808

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
Comptes courants débiteurs	951 220	-	-	-	951 220
Crédits sur ressources spéciales	6 233	18 366	81 474	32 681	138 754
Les créances prises en charge par l'État	1 185	-	-	-	1 185
Bonification prise en charge par l'État	4 230	-	-	-	4 230
Comptes courants associés	88 608	-	-	-	88 608
Autres concours à la clientèle	4 147 607	1 746 224	2 963 649	1 545 623	10 403 103
Créances bancaires détenues par la STRC	1 232 884	-	-	-	1 232 884
Total au 31 décembre 2024	6 431 967	1 764 590	3 045 123	1 578 304	12 819 984

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Agios réservés sur C/C	(46 836)	(42 844)	(3 992)	(9,3%)
Agios réservés sur Avals et Cautions	(1 966)	(1 219)	(747)	(61,3%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	(273 040)	(188 738)	(84 302)	(44,7%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	(216 711)	(213 287)	(3 424)	(1,6%)
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	(1 158)	(1 158)	-	-
Agios réservés sur C/C Associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	(134 043)	(8 689)	(125 354)	(1442,7%)
Agios réservés/ créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(17 858)	(18 940)	1 082	5,7%
Sous Total	(730 034)	(513 297)	(216 737)	(42,2%)
Total	(730 034)	(513 297)	(216 737)	(42,2%)

L'évolution des créances douteuses et leurs provisions se détaille ainsi :

Libellé	2023	Dotations	Reprises	Reclassement	2024
Provisions sur comptes courants	(149 429)	(34 746)	33 719	-	(150 456)
Provisions sur ressources spéciales	(42 128)	(18 504)	6 114	-	(54 518)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(719 189)	(212 563)	148 960	-	(782 792)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	-	-	-	(45 552)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(208 786)	-	18 522	-	(190 264)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC*	(1 109 636)	(4 271)	629	(119 606)	(1 232 884)
Total	(2 275 175)	(270 084)	207 944	(119 606)	(2 456 921)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de la comparabilité

6.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

6.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une dotation nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 54 710 mille dinars au titre de l'exercice 2024, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2024 à 270 583 mille dinars.

6.3.3 - Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2025-04 du 3 Février 2025 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991. Au 31 décembre 2024, la banque a procédé à une reprise de provision collective pour un montant de 18 522 mDT.

La provision collective a été estimée fin 2024 à 190 264 millions de dinars.

6.3.4 - Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 1 185 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

6.4 - Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste s'élève 629 559 mDT au 31/12/2024 contre 730 474 mDT au 31/12/2023. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2023	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2024
I- Titres de placement	452 251	162 439	(34 541)	(41 549)	538 600
Actions (Placement)	20 162	617	(697)	(406)	19 676
BTA (Placement)	219 759	124 186	(20 398)	-	323 547
Obligations (Placement)	183 196	29	(8 612)	1 386	175 999
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (Placement)	9 252	29 293	(4 084)	(30 218)	4 243
Parts dans les OPCVM (Placement)	21 335	7 087	(6 273)	(12 283)	9 866
Autres titres de placement	(4 532)	-	4 745	-	213
Créances rattachées aux BTA (Placement)	10 596	1 162	-	(1)	11 757
Créances rattachées aux obligations (Placement)	3 166	2	(162)	(20)	2 986
Créances rattachées aux autres titres de placement	366	63	(315)	(1)	113
Primes / décotes sur BTA (Placement)	(6 890)	-	1 255	-	(5 635)
Provisions sur titres de placement	(4 159)	-	-	(6)	(4 165)
II- Titres de transactions	278 223	95 902	(283 166)	-	90 959
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	278 223	95 902	(283 166)	-	90 959
Bons de trésor à court terme (Transaction)	285 855	95 902	(285 855)	-	95 902
Créances et dettes rattachées	(7 632)	-	2 689	-	(4 943)
Total net	730 474	258 341	(317 707)	(41 549)	629 559

6.5 - Portefeuille titre d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 3 325 900 mDT au 31/12/2024 contre 2 178 295 mDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
BTA d'investissement	1 952 725	1 419 072	533 653	37,6%
Décote/primes sur BTA d'investissement	(56 218)	(58 252)	2 034	3,5%
Créances rattachées	63 823	54 655	9 168	16,8%
Total BTA d'investissement	1 960 330	1 415 475	544 855	38,5%
Emprunts obligataires	14 949	18 307	(3 358)	(18,3%)
Emprunt national	1 125 340	554 650	570 690	102,9%
Provisions Emprunts obligataires	(7 197)	(9 088)	1 891	20,8%
Créances rattachées	47 626	30 458	17 168	56,4%
Total autres titres d'investissement	1 180 718	594 327	586 391	98,7%
Parts dans les FCP	57 797	49 148	8 649	17,6%
Provisions sur parts dans les FCP	(3 792)	(3 720)	(72)	(1,9%)
Total FCP	54 005	45 428	8 577	18,9%
Titres de participations	203 278	199 408	3 870	1,9%
Participations en rétrocession	128 721	123 250	5 471	4,4%
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(138 469)	(130 314)	(8 155)	(6,3%)
Provisions sur participations en rétrocession	(63 339)	(69 813)	6 474	9,3%
Créances et dettes rattachées	(97)	(219)	122	55,7%
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	723	-	-
Total Titres de participation	130 847	123 065	7 782	6,3%
Total général	3 325 900	2 178 295	1 147 605	52,7%

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2023	Cession			2024
		Souscription	/remboursement /restitution	Reclassement	
BTA d'investissement	1 419 072	600 653	(67 000)	-	1 952 725
Emprunts obligataires	18 307	2 598	(6 959)	1 003	14 949
Emprunt national	554 650	570 700	(10)	-	1 125 340
Parts dans les FCP	49 148	9 000	(351)	-	57 797
Titres de participations	199 408	2 578	(67)	1 359	203 278
Participations en rétrocession	123 250	679	-	4 792	128 721
Sociétés en liquidation	30	-	-	-	30
Total en mDT	2 363 865	1 186 208	(74 387)	7 154	3 482 840

6.6 - Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Participation du Groupe 2024	Participation du Groupe 2023	Var %	Valeur d'équivalence 2024	Valeur d'équivalence 2023	Variation	%
TFB	49,99%	49,99%	0,00%	40 773	32 702	8 071	24,7%
STCV	27,1%	27,1%	0,0%	1 517	1 747	(230)	(13,2%)
SONIBANK	25,0%	25,0%	0,0%	58 345	58 134	211	0,4%
SCIMB	20,0%	20,0%	0,0%	1 143	1 392	(249)	(17,9%)
ELFEJJA	20,0%	20,0%	0,0%	13 016	13 798	(782)	(5,7%)
Total				114 794	107 773	7 021	6,5%

6.7 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 168 671 mDT au 31/12/2024. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2023	Acquisition/ Cession 2024	Valeur Brute 2024	Amort 2023	Dotation / Prov. 2024	Transf.	Amort 2024	Valeur Nette 2024
Immobilisations Incorporelles	42 384	6 984	49 368	(37 512)	(3 726)	1	(41 237)	8 131
Logiciel informatique	42 171	6 984	49 155	(37 378)	(3 709)	1	(41 086)	8 069
Frais étude et développement	136	-	136	(114)	(17)	-	(131)	5
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Autres immob. Incorporelles	20	-	20	(20)	-	-	(20)	-
Immobilisations Corporelles	389 236	11 643	400 879	(225 133)	(15 269)	62	(240 340)	160 540
Terrains	51 126	(2 500)	48 626					48 626
Constructions	88 695	565	89 260	(52 875)	(2 022)	-	(54 897)	34 363
Mobilier de bureaux	11 012	429	11 441	(8 312)	(958)	-	(9 270)	2 171
Matériel de transport	5 423	76	5 499	(3 529)	(702)	62	(4 169)	1 330
Matériel informatique	58 739	5 393	64 132	(52 457)	(4 168)	-	(56 625)	7 507
Matériel de communication	2 084	-	2 084	(1 970)	(30)	-	(2 000)	84
Matériel de bureaux	20 759	112	20 871	(18 381)	(774)	-	(19 155)	1 716
Matériel de sécurité	10 487	512	10 999	(4 780)	(810)	-	(5 590)	5 409
Matériel de climatisation	6 095	1	6 096	(5 839)	(91)	-	(5 930)	166
Agencem. Amén. et instal.	83 684	7 543	91 227	(56 399)	(5 398)	-	(61 797)	29 430
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(33)	-	-	(33)	-
Mat-outil hors exploit	403	-	403	(373)	(8)	-	(381)	22
Matériel et outil. Touristiques	14 224	-	14 224	(13 623)	(305)	-	(13 928)	296
Immeubles hors exploit	28 044	(490)	27 554	(6 549)	-	-	(6 549)	21 005
Constructions en cours	445	-	445			-		445
Autres immob. Corporelles	7 983	2	7 985	(13)	(3)	-	(16)	7 970
TOTAL	431 620	18 627	450 247	(262 645)	(18 995)	63	(281 577)	168 671

6.8 - Actif d'impôt différé

Le solde d'actif d'impôt différé s'élève au 31/12/2024 à 48.894 mDT contre 42.695 mDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Société	2024	2023	Variation	%
STB	36 112	30 644	5 468	17,8%
STB SICAR	4 422	4 196	226	5,4%
STB INVEST	3 445	3 447	(2)	(0,1%)
STRC	1 397	1 338	59	4,4%
ED-DKHILA	1 215	1 068	147	13,8%
Autres	2 303	2 002	301	15,0%
Total général	48 894	42 695	6 199	14,5%

6.9 - Autres actifs

Au 31/12/2024, les autres postes d'actif totalisent 374 420 mDT contre 484 383 mDT au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Prêts et avances au personnel	14 510	15 099	(589)	(3,9%)
État, impôt et taxes (*)	41 284	30 401	10 883	35,8%
Stocks divers	63 237	53 639	9 598	17,9%
Différence de change à la charge de l'état (*)	-	0	(0)	(100,0%)
Écart de conversion_Actif	9 891	-	9 891	-
Siège, succursales et agences_Actif	24 468	24 277	191	0,8%
Comptes de régularisation actif (*)	83 459	130 248	(46 789)	(35,9%)
Valeurs présentées à la compensation	(35 629)	(9 758)	(25 871)	(265,1%)
Charges payées d'avance	1 443	1 102	341	30,9%
Produits à recevoir	1 415	3 328	(1 913)	(57,5%)
Différence PF encaissement exigible après encaissement (*)	17 700	18 755	(1 055)	(5,6%)
Autres comptes d'actif (*)	94 709	161 576	(66 867)	(41,4%)
Clients et comptes rattachés	11 327	5 511	5 816	105,5%
Provisions sur autres actifs	(43 010)	(52 762)	9 752	18,5%
Autres comptes figés (*)	89 616	102 967	(13 351)	(13,0%)
TOTAL	374 420	484 383	(109 963)	(22,7%)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité.

6.10 - Banque central et CCP

Au 31/12/2024 ce poste totalise 511 665 mDT contre 1 077 234 mDT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Appel d'offre	481 000	954 000	(473 000)	(49,6%)
Facilité de prêt	-	10 000	(10 000)	(100,0%)
Utilisations auprès de la BCT	25 250	112 163	(86 913)	(77,5%)
Dettes rattachées	5 415	1 071	4 344	405,6%
TOTAL	511 665	1 077 234	(565 569)	(52,5%)

6.11 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2024 ce poste totalise 432 108 mDT contre 582 379 mDT au 31/12/2023. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Comptes à vue des établissements financiers	57 598	89 034	(31 436)	(35,3%)
Banques de dépôts	15	281	(266)	(94,7%)
Banques non-résidentes	57 583	88 753	(31 170)	(35,1%)
Emprunts auprès des établissements financiers	374 353	491 662	(117 309)	(23,9%)
Emprunts en dinars	236 602	303 509	(66 907)	(22,0%)
Emprunts en devises	137 751	188 153	(50 402)	(26,8%)
Avoir en compte des établissements financiers et dettes rattachées	157	1 683	(1 526)	(90,7%)
Total	432 108	582 379	(150 271)	(25,8%)

- Décomposition par critère de matérialisation par des titres du marché interbancaire

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dettes non matérialisées par des titres du marché interbancaire	432 108	582 379	(150 271)	(25,8%)
Total	432 108	582 379	(150 271)	(25,8%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	57 598	-	-	-	57 598
Banques de dépôts	15	-	-	-	15
Banques non-résidentes	57 583	-	-	-	57 583
Emprunts auprès des établissements financiers	374 353	-	-	-	374 353
Emprunts en dinars	236 602	-	-	-	236 602
Emprunts en devises	137 751	-	-	-	137 751
Avoir en compte des établissements financiers	157	-	-	-	157
Total	432 108	-	-	-	432 108

6.12 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 11 188 788 mDT au 31/12/2024 contre 10 004 984 mDT au 31/12/2023. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dépôts à vue	2 939 806	2 615 314	324 492	12,4%
Dépôts épargne	4 640 881	4 245 908	394 973	9,3%
Compte à terme	1 064 657	773 745	290 912	37,6%
Comptes en dinars convertibles	117 997	117 079	918	0,8%
Dépôts en devises	808 501	761 335	47 166	6,2%
Placements en devises	331 360	305 325	26 035	8,5%
Bons de caisse	671 092	681 646	(10 554)	(1,5%)
Autres sommes dues à la clientèle	293 903	221 301	72 602	32,8%
Dettes rattachées	7 591	(5 669)	13 260	233,9%
Certificats de dépôts	313 000	289 000	24 000	8,3%
Total	11 188 788	10 004 984	1 183 804	11,8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Encours brut
Dépôts à vue	4 042 860	153 824	317	663	4 197 664
Dépôts à vue dinars	2 939 806	-	-	-	2 939 806
Comptes en dinars convertibles	117 997	-	-	-	117 997
Comptes en devises	808 501	-	-	-	808 501
Placement en devises	176 556	153 824	317	663	331 360
Dépôts épargne	4 640 880	-	-	-	4 640 880
Comptes spéciaux d'épargne	4 597 928	-	-	-	4 597 928
Autres comptes d'épargne	42 952	-	-	-	42 952
Dépôts à terme	897 693	933 064	217 992	-	2 048 749
Compte à terme	421 132	486 069	157 456	-	1 064 657
Bons de caisse	216 061	394 495	60 536	-	671 092
Certificats de dépôts	260 500	52 500	-	-	313 000
Autres sommes dues à la clientèle	293 904	-	-	-	293 904
Total	9 875 337	1 086 888	218 309	663	11 181 197

6.13 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 558 219 mDT au 31/12/2024 contre 640 645 mDT au 31/12/2023 et se réparti comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	195 672	252 333	(56 661)	(22,5%)
Ressources spéciales	321 462	339 362	(17 900)	(5,3%)
Ressources budgétaires	80 636	86 414	(5 778)	(6,7%)
Ressources extérieures	240 826	252 948	(12 122)	(4,8%)
Intérêts sur emprunts obligataires	46 793	53 420	(6 627)	(12,4%)
Intérêts à payer sur ressources extérieures	2 965	3 069	(104)	(3,4%)
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	(9 061)	(7 927)	(1 134)	(14,3%)
Total	558 219	640 645	(82 426)	(12,9%)

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	(9 008)	30 236	170 089	4 355	195 672

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	Solde 2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2024
Emprunt long terme	156 952	-	-	(8 992)	147 960
Emprunt court terme	95 381	-	(56 661)	8 992	47 712
Total	252 333	-	(56 661)	-	195 672

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	3 890	36 542	185 682	95 348	321 462

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	Solde 2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2024
Ressources long terme	307 226	10 735	-	(36 931)		281 030
Ressources court terme	32 136	-	(29 769)	38 065		40 432
Total ressources avant couverture	339 362	10 735	(29 769)	1 134	-	321 462
Couverture sur Ressources en devises	-7 927	0	-	(1 134)		(9 061)
Total ressources	331 435	10 735	(29 769)	-	-	312 401

6.14 - Autres Passifs

Ce poste totalise 789 889 mDT au 31/12/2024 contre 927 179 mDT au 31/12/2023 :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1)	279 527	268 556	10 971	4,1%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2) (*)	61 048	53 088	7 960	15,0%
Effets financiers non échus (3)	13 115	68 272	(55 157)	(80,8%)
Charges à payer	89 306	83 829	5 477	6,5%
Créditeurs divers (*)	54 914	94 290	(39 376)	(41,8%)
Siège, succursales et agences	1 591	-	1 591	-
Comptes de régularisation-Passif (*)	62 601	62 039	562	0,9%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	79 482	92 326	(12 844)	(13,9%)
Écart de conversion	-	58 927	(58 927)	(100,0%)
Crédits à régulariser	144	963	(819)	(85,0%)
Fournisseurs d'immobilisations	1	1	-	-
Produits constatés d'avance	22 367	16 423	5 944	36,2%
Fournisseurs divers	9 109	5 014	4 095	81,7%
Comptes passifs figés (*)	112 515	120 460	(7 945)	(6,6%)
Comptes de régularisation REPORT/DEPORT	4 169	2 990	1 179	39,4%
Total en mDT	789 889	927 179	(137 290)	(14,8%)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de la comparabilité

- (1) Les provisions pour passifs et charges constituées par le Groupe au terme de l'exercice 2024 s'élèvent à 279 527 mDT contre 268 556 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2023	Dotations	Reprise	Reclassement	Provisions 2024
Prov sur E/S	71 545	10 793	(4 184)	-	78 154
Prov pour départ à la retraite	82 833	2 840	(907)	-	84 766
Prov pour risques divers	114 178	4 367	(4 225)	2 287	116 607
Total	268 556	18 000	(9 316)	2 287	279 527

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2024	2023	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer (*)	502	(15)	517	3447,9%
TVA	3 775	3 882	(107)	(2,8%)
Retenues à la source	35 519	29 509	6 010	20,4%
Fonds de péréquation de change	11 529	11 060	469	4,2%
Contribution sociale de solidarité	(14)	1	(15)	(1500,0%)
Autres	9 737	8 651	1 086	12,6%
Total	61 048	53 088	7 960	15,0%

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2024	2023	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 853	1 738	115	6,6%
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 542	4 535	7	0,2%
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	2 237	13 967	(11 730)	(84,0%)
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	4 483	48 032	(43 549)	(90,7%)
Total	13 115	68 272	(55 157)	(80,8%)

6.15 - intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se répartissent par entité comme suit :

Rubrique Entités	Réserves		Résultat		Total Intérêts Minoritaires			
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	Variation	%
STB (*)	41	(2)	12	7	53	5	48	960,0%
STB INVEST (*)	2 087	1 982	88	161	2 175	2 143	32	1,5%
STB MANAGER (*)	(6)	(4)	-	(2)	(6)	(6)	-	-
STB FINANCE (*)	548	470	168	76	716	546	170	31,1%
STB SICAR (*)	232	(422)	(2)	4	230	(418)	648	155,0%
IMM. AVENUE (*)	(59)	(61)	(5)	1	(64)	(60)	(4)	(6,7%)
STRC (*)	-	(7)	13	12	13	5	8	160,0%
GEVE	4 161	4 153	172	208	4 333	4 361	(28)	(0,6%)
EDDKHILA (*)	1 783	1 557	354	225	2 137	1 782	355	19,9%
ACTIVHOTELS (*)	(3)	(3)	-	-	(3)	(3)	-	-
SICAV INVEST	245	259	9	10	254	269	(15)	(5,6%)
SICAV AVENIR	21	19	1	1	22	20	2	10,0%
SICAV OBLIG	194 056	170 291	12 523	10 505	206 579	180 796	25 783	14,3%
SICAV EPARGNANT	143 190	159 598	9 787	9 890	152 977	169 488	(16 511)	(9,7%)
TFB	(8)	(7)	(1)	(1)	(9)	(8)	(1)	(12,5%)
STBMG (*)	2	6	1	(4)	3	2	1	50,0%
MGERT (*)	2 538	2 072	1 170	967	3 708	3 039	669	22,0%
SONIBANK	5	5	-	-	5	5	-	-
ELFEJJA	1	1	-	-	1	1	-	-
STBSG (*)	(1)	(2)	2	2	1	-	1	-
Total	348 833	339 905	24 292	22 062	373 125	361 967	11 158	3,1%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

6.16 - Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Résultat consolidé	Solde 2024
Solde au 31/12/2023 publié	776 875	483 422	9 611	(5 536)	51 208	1 315 579
Modifications Comptables		(974)			8 486	7 512
Solde au 31/12/2023 retraité	776 875	482 448	9 611	(5 536)	59 694	1 323 091
Affectation résultat		59 694	-	-	(59 694)	-
Ecart de conversion		-	(2 036)	-	-	(2 036)
Résultat consolidé		-	-	-	103 304	103 304
Changement de méthodes et correction d'erreurs (*)		(893)	-	-	-	(893)
Autres variations (Fonds social, subventions, actions propres...)	-	(3 920)	-	0	-	(3 920)
Solde au 31/12/2024	776 875	537 329	7 575	(5 536)	103 304	1 419 547

(*) Le changement de méthodes et correction d'erreur est issu du changement des capitaux propres d'ouverture de quelques sociétés suite à la réception des états financiers définitifs de 2023.

6.16.1 - Bénéfice par action

Libellé	2024	2023	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT) *	103 304	59 694	43 610	73,1%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	-
Nombre d'actions propres (y compris les actions STB détenues par les filiales)	1 052 294	1 052 294	-	-
% par rapport aux actions émises	0,68%	0,68%	-	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	154 322 706	154 322 706	-	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 322 706	154 322 706	-	-
Nombre d'actions moyen pondéré	154 322 706	154 322 706	-	-
Bénéfices revenant aux actions propres	700	404	295	73,1%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,669	0,387	0,283	73,1%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

6.16.2 - Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contribution de la mère consolidante *	568 283	506 886	61 397	12,1%
+ Part du groupe, dans la prime d'émission	59 819	59 819	0	0,0%
+ Part du groupe, dans les autres réserves *	508 464	447 067	61 397	13,7%
Contribution des filiales relevant du secteur bancaire	(18 629)	(7 350)	(11 279)	(153,4%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers*	(1 985)	(4 127)	2 143	51,9%
Contribution des filiales relevant du secteur des autres services*	(2 765)	(3 349)	584	17,4%
Total	544 904	492 059	52 845	10,7%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

Les réserves consolidées sont réparties par société du groupe de la manière suivante :

Entité	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2024	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2023	Variation	%
STB (*)	568 357	(72)	568 285	506 959	(72)	506 887	61 398	12,1%
STB INVEST	23 294	-	23 294	19 789	-	19 789	3 505	17,7%
STB MANAGER	(683)	-	(683)	(168)	-	(168)	(515)	(307,7%)
STB FINANCE	7 112	-	7 112	5 265	-	5 265	1 847	35,1%
STB SICAR	11 266	1	11 267	9 557	1	9 558	1 709	17,9%
IMM. AVENUE	(5 860)	-	(5 860)	(5 968)	-	(5 968)	108	1,8%
STRC	(44 150)	-	(44 150)	(47 517)	-	(47 517)	3 367	7,1%
GEVE	2 160	-	2 160	2 152	-	2 152	8	0,4%
EDDKHILA	30	-	30	(440)	-	(440)	470	106,8%
ACTIVHOTELS	(6 692)	-	(6 692)	(6 551)	-	(6 551)	(141)	(2,2%)
SICAV INVEST	(50)	-	(50)	(46)	-	(46)	(4)	(8,7%)
SICAV AVENIR	94	-	94	(20)	-	(20)	114	570,0%
SICAV OBLIG	(466)	-	(466)	(111)	-	(111)	(355)	(319,8%)
SICAV EPARGNANT	1 596	-	1 596	9 121	-	9 121	(7 525)	(82,5%)
TFB	(61 082)	3 140	(57 942)	(52 718)	3 951	(48 767)	(9 175)	(18,8%)
STBMG	77	-	77	257	-	257	(180)	(70,0%)
MGERT	2 537	-	2 537	2 067	-	2 067	470	22,7%
STCV	792	-	792	874	-	874	(82)	(9,4%)
SONIBANK	34 807	4 506	39 313	35 685	5 732	41 417	(2 104)	(5,1%)
SCIMB	(624)	-	(624)	(368)	-	(368)	(256)	(69,7%)
ELFEJJA	4 838	-	4 838	4 742	-	4 743	95	2,0%
STBSG	(24)	-	(24)	(116)	-	(116)	92	79,3%
Total	537 329	7 575	544 904	482 448	9 611	492 059	52 845	10,7%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

6.16.3 - Résultat consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 103 304 mDT contre un résultat de même nature de 59 694 mDT au 31 décembre 2023. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contribution de la mère consolidante*	96 118	52 097	44 021	84,5%
Contribution des entités relevant du secteur bancaire	(9 193)	(9 121)	(72)	(0,8%)
Contribution des entités relevant du secteur des services financiers*	13 964	13 294	670	5,0%
Contribution des entités relevant du secteur des autres services*	2 415	3 424	(1 009)	(29,5%)
Total	103 304	59 694	43 610	73,1%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

Le résultat consolidé est réparti par société du groupe de la manière suivante :

Rubrique	2024	2023	Variation	%
STB (*)	96 118	52 097	44 021	84,5%
STB INVEST '*)	2 468	4 472	(2 004)	(44,8%)
STB MANAGER (*)	(19)	(524)	505	96,4%
STB FINANCE (*)	3 986	1 789	2 197	122,8%
STB SICAR (*)	(143)	364	(507)	(139,3%)
IMM. AVENUE (*)	(667)	109	(776)	(711,9%)
STRC (*)	6 733	6 176	557	9,0%
GEVE	172	208	(36)	(17,3%)
EDDKHILA (*)	741	470	271	57,7%
ACTIVHOTELS (*)	(16)	(141)	125	88,7%
SICAV INVEST	31	32	(1)	(3,1%)
SICAV AVENIR	40	46	(6)	(13,0%)
SICAV OBLIG	461	105	356	339,0%
SICAV EPARGNANT	408	833	(425)	(51,0%)
TFB	(10 629)	(8 242)	(2 387)	(29,0%)
STBMG (*)	50	(180)	230	127,8%
MGERT (*)	1 169	964	205	21,2%
STCV	610	758	(148)	(19,5%)
SONIBANK	1 436	(879)	2 315	263,4%
SCIMB	97	90	7	7,8%
ELFEJJA	178	1 054	(876)	(83,1%)
STBSG (*)	80	92	(12)	(13,0%)
Total	103 304	59 694	43 610	73,1%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

NOTE 7 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

7.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2024 des éléments suivants :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 057 899	1 064 191	(6 292)	(0,6%)
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	401 563	416 475	(14 912)	(3,6%)
Total cautions, avals et autres garanties données	1 459 462	1 480 666	(21 204)	(1,4%)
Crédits documentaires et acceptations import	605 343	568 387	36 956	6,5%
Crédits documentaires et acceptations export	39 588	31 306	8 282	26,5%
Total crédits documentaires	644 931	599 693	45 238	7,5%
Total passifs éventuels	2 104 393	2 080 359	24 034	1,2%

7.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2024 à 93 120 mDT contre 101 677 mDT au 31 décembre 2023.

Libellé	2024	2023	Variation	%
Engagements de financement	93 094	101 651	(8 557)	(8,4%)
Engagements sur titres	26	26	-	-
Total	93 120	101 677	(8 557)	(8,4%)

7.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2024 à 2 972 028 mDT contre 2 818 597 mDT au 31 décembre 2023 :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	401 562	416 475	(14 913)	(3,6%)
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	2 155 452	1 886 346	269 106	14,3%
Garanties reçues de la clientèle	415 014	515 776	(100 762)	(19,5%)
Total	2 972 028	2 818 597	153 431	5,4%

- * Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.
- * Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.
- * Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

NOTE 8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

8.1 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élevaient au 31 Décembre 2024 à 961 241 mDT contre à 1 058 704 mDT au 31 Décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	38 883	33 030	5 853	17,7%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	8 445	6 752	1 693	25,1%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	30 438	26 278	4 160	15,8%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-
Intérêts sur créances sur la clientèle	891 067	995 306	(104 239)	(10,5%)
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	98 264	109 575	(11 311)	(10,3%)
Intérêts sur crédit à la clientèle (1)	792 803	885 731	(92 928)	(10,5%)
Revenus assimilés	31 291	30 368	923	3,0%
Total	961 241	1 058 704	(97 463)	(9,2%)

(1) Les intérêts sur crédits à la clientèle tiennent compte de l'abattement des intérêts conformément à la loi 41-2024 et ce pour un montant de 403 mDT.

8.2 - Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2024 à 148 664 mDT contre 142 764 mDT au 31 Décembre 2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	59 146	60 671	(1 525)	(2,5%)
Opérations sur titres	10 366	6 295	4 071	64,7%
Opérations de change	14 295	10 067	4 228	42,0%
Opérations de commerce extérieur	10 582	12 247	(1 665)	(13,6%)
Coffre-fort	52	41	11	26,8%
Études	16 581	17 828	(1 247)	(7,0%)
Autres	37 642	35 615	2 027	5,7%
Total	148 664	142 764	5 900	4,1%

8.3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Libellé	2024	2023	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	14 103	19 501	(5 398)	(27,7%)
Intérêts nets sur bons de trésor	14 078	19 358	(5 280)	(27,3%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de transaction	-	121	(121)	(100,0%)
Plus-values sur cession de titres de transaction	25	22	3	13,6%
Gains (pertes) nets sur titres de placement	23 634	25 002	(1 368)	(5,5%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	19 543	21 816	(2 273)	(10,4%)
Pertes sur titres de placement	4 171	3 548	623	17,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(735)	(745)	10	1,3%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	655	383	272	71,0%
Gains nets sur opérations de change	45 418	50 701	(5 283)	(10,4%)
Résultat sur opérations de change	42 854	48 270	(5 416)	(11,2%)
Commissions sur change manuel	2 564	2 431	133	5,5%
Total	83 155	95 204	(12 049)	(12,7%)

8.4 - Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2024 à 234 966 mDT contre 162 494 mDT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	594	387	207	53,5%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	135 551	108 877	26 674	24,5%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	9 208	7 102	2 106	29,7%
Revenus des titres de participation en rétrocession	1 396	1 135	261	23,0%
Intérêts et revenus assimilés des obligations	88 217	44 993	43 224	96,1%
Total en mDT	234 966	162 494	72 472	44,6%

8.5 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2024 à 724 102 mDT contre 733 493 mDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(81 451)	(159 319)	77 868	48,9%
Opérations avec la clientèle	(601 427)	(535 893)	(65 534)	(12,2%)
Emprunts et ressources spéciales	(41 216)	(38 213)	(3 003)	(7,9%)
Autres intérêts et charges	(8)	(68)	60	88,2%
Total	(724 102)	(733 493)	9 391	1,3%

8.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(189 800)	(209 486)	19 686	9,4%
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(197 042)	(211 480)	14 438	6,8%
Dotations aux provisions additionnelles	(83 876)	(40 973)	(42 903)	(104,7%)
Dotations aux provisions collectives	-	(31 838)	31 838	100,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	(632)	-	(632)	-
Reprises sur provisions pour créances douteuses	165 053	99 754	65 299	65,5%
Reprises sur provisions additionnelles	27 712	149 327	(121 615)	(81,4%)
Créances cédées à STRC ou radiées	(164 104)	(236 454)	72 350	30,6%
Créances passées par pertes	(2 143)	(3 439)	1 296	37,7%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	46 410	64 898	(18 488)	(28,5%)
Autres dotations	(422)	(51)	(371)	(727,5%)
Autres reprises	710	770	(60)	(7,8%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 070	(13 486)	17 556	130,2%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(8 755)	(25 956)	17 201	66,3%
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	(174)	(186)	12	6,5%
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(835)	(2 484)	1 649	66,4%
Reprises de provisions pour risques et charges	13 823	13 047	776	5,9%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	757	2 093	(1 336)	(63,8%)
Autres pertes et profits exceptionnels	(746)	-	(746)	-
TOTAL	(185 730)	(222 972)	37 242	16,7%

8.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2024, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	(575)	(3 118)	2 543	81,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres d'investissement	(72)	(3 720)	3 648	98,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(1 494)	(2 071)	577	27,9%
Plus-values ou moins-values de cession des titres de participation	643	407	236	58,0%
Pertes sur fonds SICAR	-	(12)	12	100,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	3 206	1 143	2 063	180,5%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	408	1 484	(1 076)	(72,5%)
Total	2 116	(5 887)	8 003	135,9%

8.8 - Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2024 un total de 26 422 mDT contre 21 301 mDT au 31/12/2023, détaillés comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Revenus des immeubles	16 341	11 069	5 272	47,6%
Variation des stocks d'encours et de travaux terminés	37	1 472	(1 435)	(97,5%)
Autres produits accessoires	199	158	41	25,9%
Autres produits : Prestations de services	9 845	8 602	1 243	14,5%
Total	26 422	21 301	5 121	24,0%

8.9 - Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2024 un total de 256 080 mDT contre 246 357mDT au 31 Décembre 2023 retraité, détaillés comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Rémunération du personnel	(191 082)	(186 344)	(4 738)	(2,5%)
Charges sociales	(60 399)	(54 883)	(5 516)	(10,1%)
Variation des congés à payer	(130)	128	(258)	(201,6%)
Autres charges liées au personnel	(4 469)	(5 258)	789	15,0%
Total	(256 080)	(246 357)	(9 723)	(3,9%)

8.10 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2024 un total de 105 675 mDT contre 106 271 mDT au 31 Décembre 2023, détaillées comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Loyer	(6 433)	(6 306)	(127)	(2,0%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(6 493)	(6 843)	350	5,1%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(6 926)	(9 064)	2 138	23,6%
Cotisation d'adhésion Fonds de garantie de dépôts	(28 130)	(26 540)	(1 590)	(6,0%)
Primes d'assurance	(2 985)	(1 979)	(1 006)	(50,8%)
Autres	(13 425)	(12 051)	(1 374)	(11,4%)
Impôts et taxes	(9 095)	(10 680)	1 585	14,8%
Fournitures faites à l'entreprise	(1 826)	(2 352)	526	22,4%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(3 720)	(6 087)	2 367	38,9%
Transport et déplacement	(407)	(393)	(14)	(3,6%)
Jetons de présence	(237)	(269)	32	11,9%
Contribution sociale de solidarité	(725)	(406)	(319)	(78,6%)
Var. autres stocks	(1 656)	(1 006)	(650)	(64,6%)
Frais divers de gestion	(21 135)	(20 824)	(311)	(1,5%)
Autres comptes d'ajustement	(2 482)	(1 471)	(1 011)	(68,7%)
Total	(105 675)	(106 271)	596	0,6%

8.11– Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 22 078 mDT au 31/12/2024 à contre 8 158 mDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	30 813	20 304	10 509	51,8%
Plus/ Moins-value de cession	659	768	(109)	(14,2%)
Subvention TFP	1 954	1 753	201	11,5%
Autres gains (1)	28 200	17 783	10 417	58,6%
Pertes provenant des autres éléments ordinaires (2)	(8 735)	(12 146)	3 411	28,1%
Total	22 078	8 158	13 920	170,6%

(1) Ce solde englobe principalement :

- Des récupérations sur des créances radiées pour un montant de 23.063 mDT contre 8.700 mDT au 31/12/2023.

(2) Ce solde englobe principalement :

- -Une taxation d'office d'un montant de 2.783 mDT au titre des opérations de transfert des fonds à l'étranger par les non-résidents.
- Des charges au titre des déclarations rectificatives de la TFP des exercices 2022 et 2023 d'un montant de 2.172mDT.

8.12 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2024 à 31 925 mdt contre 46 938 mdt au 31 Décembre 2023.

Libellé	2024	2023	Variation	%
Impôts sur les sociétés	(38 124)	(55 444)	17 320	31,2%
Impôts différés	6 199	8 507	(2 308)	(27,1%)
Total	(31 925)	(46 938)	15 012	32,0%

NOTE 9 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

9.1 - Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 1 723 009 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 509 599 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 505 434 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1 170 543 mDT ;
- Les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 96 419 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 325 170 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 61 598 mDT.

9.2 - Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2024, un flux net négatif de 944 052 mDT.

9.3 - Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 85 718 mDT.

9.4 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2024, un solde de 4 142 mDT contre 697 381 mDT au 31 Décembre 2023, détaillées comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	86 737	86 223	514	0,6%
BCT	(433 586)	(979 033)	545 447	55,7%
Banques et organismes spécialisés	33 480	(15 403)	48 883	317,4%
Prêts emprunts sur le marché monétaire	218 268	(67 391)	285 659	423,9%
Titres de transactions	90 959	278 223	(187 264)	(67,3%)
Total	(4 142)	(697 381)	693 239	99,4%

10 - NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Aucun évènement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice.
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2024 ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 07 avril 2025.

Par conséquent ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

11 - NOTES SUR LES PASSIFS ÉVENTUELS

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 07 avril 2025, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

NOTE 12 - NOTES RELATIVES AUX OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

12.1 - Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice 2024

- 1) Courant l'exercice 2024, la STB a souscrit à l'emprunt national 2024 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, sur 4 tranches pour 570 millions de dinars réparties par tranche comme suit :

Désignation	Année de souscription	Durée de remboursement	Taux d'intérêts	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024	Intérêts 2024
EMP NAT 2024-1	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	100 000	100 000	8 723
EMP NAT 2024-2	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	120 000	120 000	7 524
EMP NAT 2024-3	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	200 000	200 000	5 943
EMP NAT 2024-4	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	150 000	150 000	1 022
Total en mille dinars				570 000	570 000	23 212

- 2) Courant l'exercice 2024, et en vertu des décisions du ministère des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Ces garanties sont à hauteur de 989 millions de dinars.
- 3) Courant l'exercice 2024, la STB Bank a souscrit à l'augmentation du capital de la société "TUNISIAN FOREIGN BANK » pour un montant de 5,8 millions d'euros soit l'équivalent à 19,6 millions de dinars. Ladite augmentation a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 08 mars 2024.

- 4) L'encours des conventions de dépôts à terme souscrites, courant l'exercice 2024, par les entreprises associées de la STB Bank s'élève au 31/12/2024 à 500 mille dinars et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôts	Statut	Période en nombre de jours	Taux d'intérêts	Encours au 31/12/2024
POLE DE COMPET MONASTIR EL FEJJA	Dépôt à terme	Entreprise associée	180	TMM+1%	500
Total en mille dinars					500

- 5) Courant l'exercice 2024, la STB a signé avec l'État Tunisien, via ses ministères, des conventions de financement en devises dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État. Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2024 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Année d'octroi	Période	Taux d'intérêt	Montant en devise	Encours en devise au 31/12/2024	Encours au 31/12/2024 en mille dinars	Intérêts au 31/12/2024 en mille dinars
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2024	2 ans	5,85%	5 millions USD	5 millions USD	15 984	437
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2024	4 ans	4,75%	2 millions EUR	2 millions EUR	6 647	148
Total							22 631	585

12.2 – Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- 1) En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Courant l'exercice 2023, la STB a procédé au remboursement de la première tranche de la dotation de l'Etat d'un montant de 40 millions de dinars, étant donné qu'elle a retrouvé son équilibre financier à la suite du résultat bénéficiaire enregistré en 2022. Signalons qu'un avenant à la convention du 09 octobre 2012 a été signé en date du 03 octobre 2023 pour échelonner le remboursement de ce reliquat au cours des exercices 2024 et 2025 pour des montants respectifs de 40 millions de dinars et 37 millions de dinars.

Au 31 décembre 2024, le montant de la dotation de l'État non encore remboursée totalise un montant de 37 millions de dinars.

- 2) Antérieurement à l'exercice 2024, La STB Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 80 636 mille dinars au 31 décembre 2024. Les commissions de gestion revenant à la STB Bank, au titre de l'exercice 2024, totalisent un montant de 43 mille dinars (hors TVA).

- 3) Antérieurement à l'exercice 2024, et en vertu des décisions du ministère des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2024, ces garanties totalisent un montant de 855 millions de dinars.
- 4) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien, principal actionnaire. Les caractéristiques de ces emprunts, leurs encours au 31 décembre 2024 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Désignation	Année de souscription	Durée de remboursement	Taux d'intérêts	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024	Intérêts 2024
EMP NAT 2021-1	2021	5 ans	8,80%	25 000	25 000	2 194
EMP NAT 2021-2	2021	5 ans	8,80%	15 000	15 000	1 316
EMP NAT 2021-3	2021	5 ans	8,80%	35 000	35 000	3 097
EMP NAT 2022-1	2022	7 ans	TMM+2,5%	25 000	25 000	2 643
EMP NAT 2022-2	2022	7 ans	TMM+2,2%	26 000	26 000	2 702
EMP NAT 2022-3	2022	7 ans	TMM+2,2%	72 000	72 000	7 342
EMP NAT 2022-4	2022	7 ans	TMM+2,2%	80 000	80 000	8 017
EMP NAT 2023-1	2023	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	80 000	80 000	8 026
EMP NAT 2023-2	2023	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	54 000	54 000	5 403
EMP NAT 2023-3	2023	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	39 500	39 500	3 963
EMP NAT 2023-4	2023	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	100 000	100 000	10 032
Total en mille dinars				551 500	551 500	54 734

- 5) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB a signé avec l'État Tunisien, via ses ministères, des conventions de financement en devises dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État. Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2024 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Année d'octroi	Période	Taux d'intérêt	Montant en devise	Encours en devise au 31/12/2024	Encours au 31/12/2024 en mille dinars	Intérêts au 31/12/2024 en mille dinars
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2020	5 ans	2,75%	10 millions EUR	10 millions EUR	33 234	914
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2021	5 ans	2,75%	20 millions EUR	20 millions EUR	66 468	1 828
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2022	4 ans	2,90%	15 millions EUR	15 millions EUR	49 851	1 446
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2023	4 ans	EuriBor 6 mois+1,7%	30 millions EUR	30 millions EUR	99 702	4 466
Total							249 255	8 654

- 6) L'encours des concours accordés par la STB à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via ses ministères, s'élève à 436 millions de dinars au 31 décembre 2024 (hors prêts syndiqués).
- 7) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire pour un montant de 70 000 mille dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,25%.
- La garantie de l'Etat accordée à la STB au titre de ce prêt, soit 70 000 mille dinars, à la suite de la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021, en vertu des correspondances parvenus en 2020.
- Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 99 mille dinars (hors TVA) au titre de ce prêt.
- 8) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire pour un montant de 560 mille USD, soit l'équivalent de 1 790 mille dinars échu le 01 mars 2022 et demeurent en impayés au 31 Décembre 2024.
- Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 9 mille dinars (hors TVA) au titre de ce prêt.
- 9) La STB a souscrit en date du 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions euros, soit l'équivalent de 39,560 millions de dinars, garanti par l'État en vertu de la décision du ministère des Finances en date du 17 octobre 2016.
- Elle a procédé, ensuite, en date du 26 mai 2017, 05 juillet 2018, 01 décembre 2020, 28 octobre 2022, 28 octobre 2023 et 28 octobre 2024 à des remboursements respectivement pour 6 millions d'euros, 3 millions d'euros, 2,289 millions d'euros, 0,942 millions d'euros, 0,534 millions d'euros et 0,534 millions d'euros.
- Courant l'exercice 2022, elle a procédé également à la conversion d'une partie de cet emprunt en capital de ladite société pour un montant de 1,634 millions d'euros.
- Au 31 décembre 2024, l'encours de cet emprunt, s'élevant à 1,067 millions d'euros soit l'équivalent de 3,547 millions de dinars a été provisionné en totalité.
- Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 331 mille dinars (hors TVA) au titre de cet emprunt obligataire subordonné.
- 10) Antérieurement à l'exercice 2024, les administrateurs et les entreprises associées de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires subordonnés émis par la STB.
- Les encours des montants souscrits, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2024 au comme suit :

Société	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024	Intérêts 2024
FCP Capital Plus	697	665	69
FCP STB Evolutif	25	25	2
Total des obligations souscrites par les filiales et entreprises associées	722	690	71
STAR	42 000	9 149	1 385
MAE	9 500	7 162	
Total des obligations souscrites par les administrateurs	51 500	16 311	1 385
Total en mille dinars	52 222	17 001	1 456

11) Les concours bancaires accordés par la STB à ses administrateurs totalisent, au 31/12/2024, un montant de 5 millions de dinars, répartis comme suit :

Relation	Débit en compte	Autres engagements	Total engagements
AUTRES	1		1
STAR		5 084	5 084
TOTAL ADMINISTRATEUR	1	5 084	5 085
TOTAL en mille dinars	1	5 084	5 085

12) Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la STB Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2024, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes		Agios/intérêts relatifs	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
Sté Tunisienne de Contrôle VERITAS	0	3 211 286	72	2 263
Pôle de Compétitivité de Monastir - EL FEJJA	0	36 211	0	1 642
Sté Civile Immobilière « La Maison du Banquier »	0	1 630	143	0
SONIBANK	0	377 861	0	0
Tunisian Foreign Bank - TFB	0	647 937	0	0
Total en dinars	0	4 274 926	214	3 905

12.3 - Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) *Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général par intérim*

Le Directeur Général par intérim de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 07 octobre 2022.

Les éléments de rémunération et les avantages du Directeur Général par intérim ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 6 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 dinars par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration ainsi que des indicateurs financiers.

2) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général

Le Directeur Général de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 24 juin 2024.

Les éléments de rémunération et les avantages du Directeur Général par intérim ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 6 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 dinars par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration ainsi que des indicateurs financiers.

3) Éléments de rémunération et avantages du Secrétaire Général

Le Secrétaire Générale de la banque a été nommé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 29 mai 2020 et le 2 juin 2020.

Les éléments de rémunération et les avantages du Secrétaire Général, tels que révisés par le Comité de Nomination et de Rémunération de la Banque réuni le 14 octobre 2016, ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 16 novembre 2016 et le 16 septembre 2020. Ils se composent des éléments suivants :

- Une indemnité de fonction de 2 000 DT par mois ;
- Une indemnité de logement de 500 DT par mois ;
- Une indemnité de consommation courante de 400 DT par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.
- Des avantages en nature consistant en un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;

Le Secrétaire Général gardent les éléments de salaire (12 salaires, prime de bilan, prime d'intéressement, prime de rendement et prime de gratification).

4) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 07 juin 2024, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT, en net, par réunion pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
- Rémunération de 1 000 DT, en net, par réunion pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix, dans la limite de 6 réunions annuelles. Cette procédure entre en vigueur à compter de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 Juin 2024.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à 411 250 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	325 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	86 250
Total en DT	411 250

5) Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général actuel		Ancien Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	355 520	121 482	149 801	77 956	267 116	88 851
Avantages postérieurs à l'emploi	61 125	94 710	6 244		4 517	44 768
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	19 419	103 550	75 185		14 747	123 262
Total en DT	436 064	319 741	231 230	77 956	286 380	256 881

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Mille DT)

	2024	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	961 241	957 825	2 914	502
PR2 - Commissions (en produits)	148 664	138 269	10 395	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	83 155	80 856	1 994	305
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	234 966	217 822	17 031	113
Total produits d'exploitation bancaire	1 428 026	1 394 772	32 334	920
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(724 102)	(724 065)	(31)	(6)
CH2 - Commissions encourues	(14 588)	(14 583)	(5)	-
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	(738 690)	(738 648)	(36)	(6)
Produit Net Bancaire	689 336	656 124	32 298	914
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(185 730)	(198 930)	13 541	(341)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	2 116	2 156	182	(222)
PR7 - Autres produits d'exploitation	26 422	1 528	841	24 053
CH6 - Frais de personnel	(256 080)	(226 648)	(10 170)	(19 262)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(105 675)	(110 475)	4 801	(1)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(19 000)	(17 195)	(238)	(1 567)
Résultat d'exploitation	151 389	106 560	41 255	3 574
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(8 308)	(9 194)	-	886
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	22 077	21 906	101	70
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(31 925)	(26 705)	(4 805)	(415)
Résultat des activités ordinaires	133 233	92 567	36 551	4 115
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(5 636)	(5 630)	(1)	(5)
Résultat net de l'exercice	127 597	86 937	36 550	4 110
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat	24 293	11	22 587	1 695
Résultat Net consolidé de l'exercice	103 304	86 926	13 963	2 415
Effet des modifications comptables	(973)	(973)		
Résultat après modification comptable	102 331	85 953	13 963	2 415

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en Mille DT)

	2023	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 058 704	1 057 737	952	15
PR2 - Commissions (en produits)	142 764	136 320	6 444	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	95 204	90 450	4 414	340
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	162 494	149 008	13 448	38
Total produits d'exploitation bancaire	1 459 166	1 433 515	25 258	393
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(733 493)	(733 457)	(28)	(8)
CH2 - Commissions encourues	(10 995)	(10 930)	(63)	(2)
Total charges d'exploitation bancaire	(744 488)	(744 387)	(91)	(10)
Produit Net Bancaire	714 678	689 128	25 167	383
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(222 972)	(235 808)	12 859	(23)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5 887)	(8 080)	2 003	190
PR7 - Autres produits d'exploitation	21 301	1 315	386	19 600
CH6 - Frais de personnel	(246 357)	(217 875)	(9 770)	(18 712)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(106 271)	(87 305)	(7 074)	(11 892)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(16 281)	(14 295)	(320)	(1 666)
Résultat d'exploitation	138 211	127 080	23 251	(12 120)
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(7 221)	(9 123)	-	1 902
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8 158	7 310	611	237
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(46 938)	(44 079)	(2 412)	(447)
Résultat des activités ordinaires	92 210	81 188	21 450	(10 428)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(10 455)	(10 453)	(1)	(1)
Résultat net de l'exercice	81 755	70 735	21 449	(10 429)
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat	22 061	(6)	(20 656)	42 723
Résultat Net consolidé de l'exercice	59 694	70 741	42 105	(53 152)
Effet des modifications comptables	26 341	26 341		
Résultat après modification comptable	86 035	97 082	42 105	(53 152)

INDICATEURS CONSOLIDÉS
Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Mille DT)

	2024	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 428 026	1 394 772	32 334	920
a- Intérêts	961 241	957 825	2 914	502
b- Commissions en produits	148 664	138 269	10 395	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	83 155	80 856	1 994	305
d- Revenus du portefeuille d'investissement	234 966	217 822	17 031	113
2- Charges d'exploitation bancaire	(738 690)	(738 648)	(36)	(6)
a- Intérêts encourus	(724 102)	(724 065)	(31)	(6)
b- Commissions encourues	(14 588)	(14 583)	(5)	-
3- Produit net bancaire	689 336	656 124	32 298	914
4- Autres produits d'exploitation	26 422	1 528	841	24 053
5- Charges opératoires, dont :	(380 756)	(354 318)	(5 607)	(20 831)
a- Frais du personnel	(256 080)	(226 648)	(10 170)	(19 262)
b- Charges Générales d'exploitation	(105 676)	(110 475)	4 801	(2)
c- Dotations aux amortissements	(19 000)	(17 195)	(238)	(1 567)
6- Structure du portefeuille	4 070 253	3 767 296	281 202	21 755
a- Portefeuille titres-commercial	629 559	377 851	247 171	4 537
b- Portefeuille d'investissement	3 440 694	3 389 445	34 031	17 218
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	9 741 808	9 726 267	15 540	1
8- Encours des dépôts, dont :	11 188 788	11 188 788	-	-
a- Dépôts à vue	4 197 663	4 197 663	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 640 881	4 640 881	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	558 219	558 219	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)	1 316 243	1 320 994	(1 985)	(2 766)

INDICATEURS CONSOLIDÉS
Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en Mille DT)

	2023	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 459 165	1 433 515	25 258	392
a- Intérêts	1 058 704	1 057 737	952	15
b- Commissions en produits	142 764	136 320	6 444	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	95 204	90 450	4 414	340
d- Revenus du portefeuille d'investissement	162 493	149 008	13 448	37
2- Charges d'exploitation bancaire	(744 488)	(744 387)	(91)	(10)
a- Intérêts encourus	(733 493)	(733 457)	(28)	(8)
b- Commissions encourues	(10 995)	(10 930)	(63)	(2)
3- Produit net bancaire	714 677	689 128	25 167	382
4- Autres produits d'exploitation	21 301	1 315	386	19 600
5- Charges opératoires, dont :	(368 910)	(347 228)	(4 662)	(17 020)
a- Frais du personnel	(246 357)	(217 875)	(9 770)	(18 712)
b- Charges Générales d'exploitation	(106 272)	(115 058)	5 428	3 358
c- Dotations aux amortissements	(16 281)	(14 295)	(320)	(1 666)
6- Structure du portefeuille	3 016 543	2 666 410	314 369	35 764
a- Portefeuille titres-commercial	730 474	433 088	279 021	18 365
b- Portefeuille d'investissement	2 286 069	2 233 322	35 348	17 399
7- Encours des crédits apparaissant au bilan *	10 477 304	10 473 790	3 514	-
8- Encours des dépôts, dont :	10 004 984	10 004 984	-	-
a- Dépôts à vue	3 799 053	3 799 053	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 245 908	4 245 908	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	640 645	640 645	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice) (*)	1 263 398	1 270 875	(4 127)	(3 350)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

GRUPE SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 04 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Tunisienne de Banque et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 1 419 547 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice (après modifications comptables) s'élevant à 102 331 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1) La comptabilité multidevises tenue par la STB Bank (société mère) n'est pas conforme aux prescriptions des normes comptables NC 22, *Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires*, et NC 23, *Opérations en devises dans les établissements bancaires*. Les traitements effectués au fil des périodes comptables ont notamment abouti à la présentation, au bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'un compte « Écarts de conversion », avec un solde débiteur de 9 891 KDT, parmi les actifs (rubrique AC7 : Autres actifs), et d'un compte « Contre-valeur position de change », avec un solde créditeur de 5 054 KDT, parmi les passifs (rubrique PA5 : Autres passifs), qui devraient être annulés en impactant le résultat net de l'exercice et les capitaux propres de la Banque (à l'exception des « Comptes d'ajustement devises » qui sont débités ou crédités, selon le cas, du gain ou de la perte de change sur les éléments hors bilan).

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de dépôts en devises de la clientèle (avant leur conversion dans la monnaie de référence) avec les soldes extracomptables correspondants (issus de l'appliquatif métier), arrêtés au 31 décembre 2024, fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 50 535 KDT. Signalons que certains comptes de dépôts en devises de la clientèle ont été convertis dans la monnaie de référence (par application des cours de change en vigueur à la date de clôture) sur la base des soldes extracomptables en devises alors que les autres comptes de la même catégorie ont été convertis sur la base des soldes comptables en devises, et ce, en impactant le compte « Écarts de conversion » au bilan pour un montant de 48 609 KDT.

Le passage du Groupe à une comptabilité multidevises conforme, dans tous ses aspects, aux normes comptables en vigueur (projet en cours de réalisation à la date de notre intervention) ainsi que l'apurement des comptes de bilan y afférents, risquent d'impacter significativement sa situation financière au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date. Face à ce risque, une provision de 12 105 KDT a été constituée par le Groupe ; toutefois, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 2) Les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (Dinars et Devises) et des comptes des correspondants (NOSTRO), arrêtés par la STB Bank (société mère) au 31 décembre 2024, font apparaître d'anciens suspens remontant aux exercices antérieurs à 2024 et totalisant les montants suivants :

Description	Débit	Crédit
<i>BCT (Dinars et Devises)</i>	194 462	(146 397)
Mouvements comptabilisés par la STB Bank et non pris en compte par la BCT	151 150	(92 243)
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la STB Bank	43 312	(54 154)
<i>Correspondants (NOSTRO)</i>	617 909	(674 733)
Mouvements comptabilisés par la STB Bank et non pris en compte par les Correspondants	454 599	(391 459)
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la STB Bank	163 310	(283 274)
Total en KDT	812 371	(821 130)

La régularisation et l'apurement de ces suspens, accumulés au fil des ans, pourraient impacter de façon significative la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024. Une provision de 28 551 KDT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres consolidés ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 3) Les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs », figurant respectivement parmi les actifs et les passifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024, renferment plusieurs anciens comptes ouverts notamment pour la comptabilisation des opérations liées à la télé-compensation. Les soldes figés de ces anciens comptes de bilan totalisent 89 616 KDT pour les autres actifs et 112 515 KDT pour les autres passifs, au 31 décembre 2024.

En dehors desdits comptes figés, les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs » se composent particulièrement d'une multitude de comptes d'attente, de régularisation, d'ordre et inter-sièges (se référer aux Notes 5.7 et 5.12 des états financiers), utilisés dans le cadre des traitements comptables des opérations liées à la télé-compensation, à la monétique, à la salle de marché, aux transferts émis et reçus, etc. Ces comptes présentent des soldes significatifs qui ne sont pas analysés et justifiés par le Groupe au 31 décembre 2024 (comparaison avec les existants réels, les dénouements postérieurs, etc.). De ce fait, leur apurement pourrait impacter de manière significative la situation financière du Groupe.

En sachant que les soldes des comptes non justifiés et/ou figés présentés parmi les autres actifs trouvent, dans leur majorité, leurs contreparties au niveau des autres passifs, une provision de 38 970 KDT a été constituée par le Groupe afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

Par ailleurs, nos travaux d'audit nous ont permis de relever également l'existence, au niveau des rubriques « PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle » et « PA4 : Emprunts et ressources spéciales », figurant parmi les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'anciens comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent respectivement 3 456 KDT et 19 158 KDT. Ces anciens passifs risquent de ne plus représenter des obligations actuelles pour le Groupe et doivent être analysés et apurés conformément à la réglementation en vigueur.

- 4) Les travaux de rapprochement des soldes comptables des comptes de caisses (Dinars, Devises et GAB) avec les soldes extracomptables (issus de l'applicatif métier), d'une part, et les résultats des inventaires physiques effectués par la STB Bank (société mère), d'autre part, ont dégagé plusieurs écarts (positifs ou négatifs) qui se présentent comme suit au 31 décembre 2024 :

- *Écarts entre soldes comptables et soldes extracomptables (issus de l'applicatif métier)*

Description	Écarts positifs	Écarts négatifs	Écarts nets
Caisses Dinars	1 879	(1 552)	327
Caisses Devises	2 003	(2 009)	(6)
Caisses GAB	8 275	(1 139)	7 136
Total en KDT	12 157	(4 700)	7 457

- *Écarts entre soldes comptables et résultats de l'inventaire physique*

Description	Écarts positifs	Écarts négatifs	Écarts nets
Caisses Dinars	1 885	(1 468)	417
Caisses Devises	1 999	(2 008)	(9)
Caisses GAB	2 925	(2 539)	386
Total en KDT	6 809	(6 015)	794

Des provisions ont été constituées par le Groupe pour couvrir partiellement les écarts de caisses négatifs, pour un montant total de 2 688 KDT.

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de caisses Devises (issus de la balance Devises et après leur conversion en Dinars par application des cours de change au 31 décembre 2024) avec les soldes comptables correspondants (figurant dans la balance Dinars arrêtée à la même date), fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 5 766 KDT.

Signalons que certains comptes de caisses Devises présentent, au niveau de la balance Dinars, des soldes anormalement créditeurs, totalisant (1 381) KDT au 31 décembre 2024.

Le Groupe devrait engager les travaux de justification et de correction nécessaires des soldes des caisses (Dinars, Devises et GAB) retracés par la comptabilité et par l'applicatif métier.

- 5) La STB Bank (société mère) a procédé, au cours de l'exercice 2024, à un inventaire physique de ses immobilisations incorporelles et corporelles. Les résultats des recensements effectués par ses propres moyens ne sont pas encore rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Notons que la valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations incorporelles et corporelles figurant au bilan et les existants réels. Au 31 décembre 2024, ces actifs immobilisés présentent une valeur comptable brute de 395 940 KDT, des amortissements cumulés de 240 468 KDT et une valeur comptable nette de 155 472 KDT au bilan de la société mère arrêté à cette date.
- 6) La STB Bank (société mère) ne dispose pas d'une base des données fiable sur les garanties admises par la BCT en couverture des engagements des clients au 31 décembre 2024. La quasi-totalité des garanties réelles (hypothécaires) reçues des clients en couverture de leurs engagements n'est pas prise en compte au niveau de l'état des engagements hors bilan. Signalons que la partie de ces garanties réelles déclarée à la BCT est évaluée à 2 381 963 KDT. Il s'ensuit que les garanties reçues, figurant dans l'état des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2024 pour un montant total de 2 972 028 KDT, détaillé dans la Note 7.3 des états financiers consolidés, sont minorées. En outre, les autres rubriques des engagements hors bilan arrêtés à la même date (crédits documentaires, cautions et avals, etc.) ne sont pas justifiées de façon exhaustive et comportent d'anciens montants nécessitant des travaux d'analyse et d'apurement.
- 7) Les actifs du bilan consolidé du Groupe arrêté au 31 décembre 2024 font apparaître des actifs d'impôt différé pour un solde net de 48 894 KDT, réparti entre les sociétés du Groupe dans la Note 6.8 des états financiers. En effet, le Groupe a identifié, évalué et comptabilisé une partie des actifs et passifs d'impôt différé, au 31 décembre 2024, pour les montants respectifs de 58 993 KDT et (10 099) KDT. Les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés du solde net d'une partie des actifs et passifs d'impôt différé, évalué à 42 695 KDT au 31 décembre 2023. Plusieurs différences temporaires déductibles se rapportant notamment aux provisions pour dépréciation des titres de participation non cotés (y compris les fonds gérés) de la STB Bank (société mère), à l'excédent des provisions collectives non admis en déduction, à certaines provisions pour risques et charges et à certaines provisions pour dépréciation d'autres actifs, ne constituant pas des différences définitives, n'ont pas été prises en compte lors de la détermination des actifs et passifs d'impôt différé au 31 décembre 2023

et au 31 décembre 2024. En outre, les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par le Groupe ont été évalués par application aux différences temporaires déductibles ou imposables ainsi qu'aux pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés), retenues pour chaque société consolidée, du taux nominal d'imposition (majoré du taux de la contribution sociale de solidarité et, le cas échéant, du taux de la contribution conjoncturelle, en vigueur à la date de clôture).

La réalisation d'un inventaire exhaustif et fiable des différences temporaires (déductibles et imposables) entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales ainsi que des autres sources d'impôts différés (pertes fiscalement reportables, etc.), pour chaque société consolidée, d'une part, et l'application des taux effectifs d'imposition à ces différences temporaires, d'autre part, risquent d'aboutir à des actifs et passifs d'impôt différé de montants significativement différents de ceux comptabilisés par le Groupe au 31 décembre 2024.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1 109 905 KDT (environ 77,72% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers « *Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts

et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Classification des créances sur la clientèle et estimation des provisions y afférentes

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant net de 9 741 808 KDT et représentent environ 63,78% du total des actifs. Leur montant brut s'élève à 12 928 763 KDT alors que les provisions, constituées en couverture du risque de crédit, et les intérêts et agios réservés s'élèvent respectivement à 2 456 921 KDT et 730 034 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues.

La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur le critère de référence de l'antériorité des impayés mais aussi sur d'autres critères atténuants.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par le Groupe des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Évaluation des titres d'investissement et créances rattachées à la date de clôture

a) Risques identifiés

Le portefeuille d'investissement du Groupe figure au bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024 pour un montant net de 3 325 900 KDT (dont BTA : 1 952 725 KDT et emprunts nationaux : 1 125 340 KDT) et représente environ 21,78% du total des actifs.

Comme indiqué dans la Note 3.2.1 des états financiers consolidés « *Portefeuille d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non-côtés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). D'autres critères objectifs peuvent être retenus pour déterminer la juste valeur, notamment des titres de participation, comme le prix stipulé lors de transactions récentes, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de l'entité émettrice.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, des créances rattachées et des provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La rubrique « AC3 : Créances sur la clientèle », figurant parmi les actifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024, inclut les créances sur les entités publiques dont le total des engagements a passé de 2 458 809 KDT au 31 décembre 2023 (dont Office des Céréales : 565 330 KDT et OCT : 358 080 KDT) à 2 753 319 KDT au 31 décembre 2024 (dont Office des Céréales : 418 633 KDT et OCT : 534 454 KDT), soit une variation à la hausse de 294 510 KDT (+12%). Les engagements des entités publiques représentant environ 19% du total des engagements bruts de la clientèle (bilan) au 31 décembre 2024, sont couverts à hauteur de 1 895 297 KDT par les garanties de l'État, 116 667 KDT par les autres garanties et 22 579 KDT par les provisions constituées ainsi que les agios et intérêts réservés par le Groupe, soit une couverture totale de 2 034 543 KDT. Notons qu'une partie des garanties de l'État prises en compte par le Groupe en couverture du risque de contrepartie sur les engagements des entités Office des Céréales et OCT, au 31 décembre 2024, n'est pas encore matérialisée par des arrêtés de garantie de l'État établis et signés en bonne et due forme par le Ministère des Finances mais elle fait l'objet d'accords de principe pour l'octroi de la garantie de l'État pour un montant global de 347 540 KDT. En outre, pour les engagements des entités Les Ciments de Bizerte et TRANSTU, les garanties de l'État obtenues en couverture du risque de contrepartie encouru par le Groupe accusent une insuffisance globale de 9 906 KDT au 31 décembre 2024.
- 2) La rubrique « AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers », figurant parmi les actifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024, renferme une créance douteuse de 71 898 KDT (provisionnée à hauteur de 1 898 KDT) sur la Banque Franco-Tunisienne (BFT), déclarée en cessation de paiement. La créance en principal de 70 000 KDT est couverte par une garantie de l'État en vertu de la convention signée par le Ministre des Finances, le Directeur Général de la STB et le Directeur Général de la BFT le 13 octobre 2011. Selon une correspondance officielle émanant du Ministère des Finances et datée du 10 mars 2022, cette garantie est prolongée jusqu'à la clôture de la liquidation de la BFT. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-recouvrement du principal de ladite créance impayée.

- 3) La Note 5.1 des états financiers consolidés indique que la STB Bank (société mère) a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés STB Bank le 29 mai 2024 et ont fait l'objet, de sa part, d'une opposition en date du 18 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier des avantages de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la STB Bank a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer de 23 421 KDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 3 938 KDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres du Groupe pour un montant global de 19 483 KDT (dont une modification comptable de 18 835 KDT).
- 4) La Note 4 des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 indique que le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère, 16 filiales (traitées par intégration globale) et 5 entreprises associées (traitées par mise en équivalence). Elle indique, également, que 42 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation pour les motifs suivants :
- 15 sociétés en liquidation ou en situation compromise ;
 - 11 sociétés en veilleuse ;
 - 13 sociétés dont les états financiers relatifs à l'exercice 2024 sont indisponibles ;
 - 3 sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieures dans un avenir proche ou pour lesquelles une procédure de cession est engagée, en application du paragraphe 11 de la norme comptable NC 35, *États financiers consolidés*.

Les participations dans ces sociétés exclues du périmètre de consolidation ont été comptabilisées comme si elles constituaient des placements (participations non consolidables).

Ladite Note 4 précise, en outre, que la société « Tunisian Foreign Bank - TFB » a été consolidée par application de la méthode de la mise en équivalence, en se basant sur des états financiers provisoires non audités, alors que la STB Bank détient 49,99% de son capital (pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêt) et que 50% des sièges au sein de son conseil d'administration sont occupés par la STB Bank et ses représentants à partir d'octobre 2024. La Direction estime que la STB Bank ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société du Groupe.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-

détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la STB Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne des sociétés du Groupe, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés, à l'exception de celles en relation avec les réserves exprimées ci-avant et se rapportant notamment à certaines composantes du système d'information de la STB Bank et au contrôle comptable au sein de cette société mère.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction de la STB Bank.

Tunis, le 15 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé



**P/ Le Groupement :
eXacom Audit & MAC**
Abderrazak SOUEI, expert-comptable

